



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2023-05

SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES USAGERS

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'Éducation,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le résultat des opérations électorales,

Article 1

La composition de la section disciplinaire section compétente à l'égard des usagers est établie comme suit :

Professeurs des universités (4 membres)

Anne-Sophie Chambost, Agnès Labrousse, Emmanuel Taïeb, David Vallat

Maitres de conférences (4 membres)

Cholé Gaboriaux, Béatrice Jaluzot, Harold Mazoyer, Jean-Michel Rampon

Usagers (8 membres)

Mia Amiar, Clément Collet, Camille Guillemet, Leelou Guischet, Killian Ho-Young, Guilhem Legouge, Camille Leroy, Matis Roger.

Article 2

La présidence de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est assurée par Anne-Sophie Chambost.

La vice-présidence de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est assurée par Jean-Michel Rampon.

Article 3

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon le 6 avril 2023

La Directrice de l'EP

Hélène SURREL

